

RICHTER

CANADA
Province de Québec

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

District de : QC
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-057534-196
No dossier : 41-2584241

Avis de dividende définitif et de demande de libération du syndic (alinéa 152(5)c) de la Loi et Règle 61)

Dans l'affaire de la faillite de Investissements Knightsbridge S.E.C. de la ville de Montréal dans la province de Québec

Avis est donné que :

1. Annexées au présent avis se trouvent une copie de l'état définitif des recettes et des débours taxés et une copie du bordereau de dividende.
2. Le dividende sera payé après l'expiration des 15 jours suivant la date d'expédition du présent avis.
3. Un avis d'opposition à l'état définitif et au bordereau de dividende doit être déposé auprès du registraire au palais de justice, Cour Supérieure – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame E., salle 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6 avant le 29 avril 2025 et une copie de l'avis doit être signifiée au soussigné. L'avis doit indiquer les motifs d'opposition.
4. Le soussigné s'adressera au tribunal le 29 mai 2025, à 9 heures, ou dès que la requête pourra être entendue, afin d'obtenir une ordonnance de libération relativement à l'affaire susmentionnée.
5. Un avis d'opposition à la libération du soussigné, énonçant les motifs de l'opposition, doit être déposé auprès du registraire au palais de justice, Cour Supérieure – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame E., salle 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6 au moins cinq jours avant la date de l'audition, et une copie de l'avis doit être signifiée au soussigné dans ce délai.

Daté le 14 avril 2025, à Montréal en la province de Québec.

Richter Inc (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic autorisé en insolvabilité

T. 514.908.3796 / 1.866.585.9751
F. 514.934.8603
reclamations@richter.ca

Richter Inc.
1981 McGill College
Mtl (Qc) H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto

(English – Over)

RICHTER

CANADA
Province of Québec

SUPERIOR COURT
(Commercial Division)
Bankruptcy and Insolvency Act

District of: QC
Division No. 01-Montréal
Court No. 500-11-057534-196
Estate No. 41-2584241

Notice of Final Dividend and Application for Discharge of Trustee (Paragraph 152(5)(c), Rule 61)

In the matter of the Bankruptcy of Investissements Knightsbridge S.E.C. of the City of Montréal in the province of Québec

Take notice that:

1. There is enclosed with this form a copy of our final statement of receipts and disbursements as taxed and a copy of the dividend sheet.
2. The final dividend will be paid after the expiration of 15 days following the date of mailing of this notice.
3. Notice of objection of the final statement and dividend sheet must be filed with the registrar at the Courthouse, Superior Court – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, Notre-Dame Street E., suite 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6 before April 29, 2025, and a copy of the notice served on the undersigned. The notice must state the reasons for the objection.
4. We will apply to the court on May 29, 2025, at the hour of 9:00 a.m. or so soon thereafter as the motion can be heard, for an order of discharge with respect to the above-mentioned matter.
5. Notice of objection to the discharge, setting out the reasons for opposition, must be filed with the registrar at the Courthouse, Superior Court – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, Notre-Dame Street E., suite 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6, at least five days before the date of the hearing, and a copy of the notice must be served on us within those five days.

Dated at Montréal in the Province of Quebec, April 14, 2025.

Richter Inc. (Formerly Richter Advisory Group Inc.)
Licensed Insolvency Trustee

T. 514.908.3796 / 1.866.585.9751
F. 514.934.8603
claims@richter.ca

Richter Inc.
1981 McGill College
Mtl (Qc) H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto

(français - recto)

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 DISTRICT DE MONTRÉAL
 NO DE DIVISION : 01-MONTRÉAL
 NO DE COUR : 500-11-057534-196
 NO DE DOSSIER : 41-2584241

COUR SUPÉRIEURE
 (Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE INVESTISSEMENTS KNIGHTSBRIDGE S.E.C., personne morale légalement constituée dont le siège social est situé au 7474 rue Saint-Hubert, Montréal, Québec, H2R 2N3

ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DES DÉBOURS DU SYNDIC (Note 1)

	Total
RECETTES	
1. Fonds en banque	3,533.54 \$
2. Transfert de fonds du dossier Projet CAPRI S.E.C. (Note 2)	1,066,974.61
3. Remboursements divers	3,205.43
4. Intérêts	19,863.95
TOTAL DES RECETTES	1,093,577.53
DÉBOURS	
5. Frais payés	
a) Au séquestre officiel	150.00
b) À la Cour	150.00
6. Avis de faillite et de la première assemblée des créanciers	300.00
a) Copie aux créanciers	115.50
b) Timbres-poste	35.07
c) Annonce dans le journal local	16.93
7. Avis de dividende définitif et de la demande de libération du Syndic	167.50
a) Copie aux créanciers	25.00
b) Timbres-poste	40.00
8. Frais d'inspecteurs	65.00
a) Me Jean Lozeau	360.00
b) Eric C. de Lery	280.00
c) Me Claude Papineau	80.00
d) Me Guillaume Michaud	320.00
e) Philippe Beauchamps	320.00
9. Dépenses d'occupation et d'administration	1,360.00
a) Frais d'évaluation (Note 3)	12,337.51
b) Honoraires professionnels	1,801.34
c) Prise de possession	268.81
d) Redirection de courrier	130.02
e) Transfert au Syndic à l'Avis d'intention	110.62
f) Autres	11.51
g) Copies, messageries, déplacements	138.45
h) Frais bancaires	638.56
TOTAL DES DÉBOURS AVANT HONORAIRES DU SYNDIC ET HONORAIRES ET DÉBOURS LÉGAUX	15,436.82
	17,329.32
10. Taxes	
a) CTI	12,428.38
b) RTI	24,794.66
c) Remise de TPS	-
d) Remise de TVQ	-
11. Rémunération du Syndic	37,223.04
12. Honoraires légaux	153,641.33
TOTAL DES DÉBOURS	77,976.68
MONTANT DISPONIBLE POUR DISTRIBUTION	807,407.16 \$

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE INVESTISSEMENTS KNIGHTSBRIDGE S.E.C
 ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DÉBOURS DU SYNDIC

13. PRÉLÈVEMENT		40,370.37
14. RÉCLAMATIONS		
a) Créanciers Ordinaires	4,647,098 \$ 17.4%	
Dividende brut		807,407.16 \$
Moins : Prélèvement		(40,370.37)
		767,036.79
		807,407.16 \$
15. MONTANT DISPONIBLE POUR DISTRIBUTION		- \$

Note 1. Le 15 novembre 2019, Investissements KnightsBridge S.E.C. (« Débitrice », « Failli »), a déposé un avis d'intention de faire une Proposition (« Avis d'intention ») conformément au paragraphe 50.4(1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité en sa version modifiée (la « LFI »). Richter Inc. (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.) (« Richter ») a été nommé syndic aux termes de l'Avis d'intention.

Le 12 décembre 2019, la Débitrice a déposé une *Requête pour une première prorogation du délai de dépôt d'une proposition concordataire, pour l'approbation d'une charge d'administration, pour l'approbation d'un financement temporaire et pour approbation et dévolution de certains actifs.*

Le 8 janvier 2020, la Débitrice n'ayant pas déposé de proposition dans le délai imparti suivant le dépôt de l'avis d'intention ou dans le cadre de toute prorogation accordée par le tribunal, elle a donc été réputée avoir fait cession de ses actifs conformément aux dispositions de la LFI. Par conséquent, le 9 janvier 2020, Richter a été nommé syndic de l'actif de la Faillie par le séquestre officiel.

Note 2. Le produit de réalisation sur la vente du terrain dans Projet Capri S.E.C., déduction faite des frais d'administration, a été distribué selon l'ordre de distribution prévu par les lois et droits applicables.

Note 3. Le syndic a obtenu une opinion légale à l'effet que les garanties de IPSO Facto VI sur les actions détenues dans Gestion KnightsBridge Inc. (« GKB ») dans le projet TAK sont valides pour une valeur d'environ 2,2 M\$.

Suite au mémorandum obtenu d'Yves Auclair qui confirme que la valeur des actions détenues par GKB est moindre que la valeur des créances d'Ipsos dans le projet TAK et qu'Ipsos et son partenaire ont mis fin au projet, les inspecteurs ont accepté et autorisé le syndic à céder la participation de GKB au créancier garanti Ipsos Facto VI.

11 septembre 2024

Date

Approuvé :

SIGNÉ

Jean Lozeau, Inspecteur

Philippe Beauchamps, Inspecteur

Richter Inc.

(Anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic autorisé en insolvabilité



Andrew Adessky, CPA, CIRP, SAI

SIGNÉ

Guillaume Michaud, Inspecteur



Eric C. de Lery, Inspecteur

District de: Québec
 No division: 01 - Montréal
 No cour: 500-11-057534-196
 No dossier: 41-2584241

BORDEREAU DE DIVIDENDE

Dans l'affaire de la faillite de
 Investissements Knightsbridge S.E.C.
 de la ville de Montréal
 dans la province de Québec

Date déclaré: 11 septembre 2024

	Réclamation \$	Total			Intérimaire ou provisoire Paiement \$	Courante		
		Dividende \$	Prélèvement \$	Paiement \$		Dividende \$	Prélèvement \$	Paiement \$
Non-garanti								
1983 FAMILY TRUST	200,000.00	34,748.87	1,737.44	33,011.43	28,473.31	4,776.97	238.85	4,538.12
7263856 CANADA INC.	200,000.00	34,748.87	1,737.44	33,011.43	28,473.31	4,776.97	238.85	4,538.12
9122-5482 QUÉBEC INC.	591,541.10	102,776.93	5,138.85	97,638.08	84,215.65	14,128.87	706.44	13,422.43
FIDUCIE FAMILLE PHILIPPE BEAUCHAMP	417,978.08	72,621.34	3,631.07	68,990.27	59,506.09	9,983.35	499.17	9,484.18
GESTION FD PLUS INC.	105,917.81	18,402.62	920.13	17,482.49	15,079.15	2,529.83	126.49	2,403.34
GESTION RICHARD GUAY INC.	412,616.41	71,689.78	3,584.48	68,105.30	58,742.77	9,855.29	492.76	9,362.53
ISABELLE DESSUREAULT	103,205.48	17,931.37	896.57	17,034.80	14,693.00	2,465.05	123.25	2,341.80
MPA SOCIETE DE COMPT.PROF. AGREES INC	2,960.89	514.44	25.73	488.71	421.53	70.72	3.54	67.18
PRÊT VIA INC.	412,616.41	71,689.78	3,584.48	68,105.30	58,742.77	9,855.29	492.76	9,362.53
S.E.C. IPSO FACTO VI AGISS.COMM.9825754 CDA INC.	1,634,039.99	283,905.25	14,195.27	269,709.98	232,632.60	39,028.83	1,951.45	37,077.38
SANDRA DEMEULES	103,301.37	17,948.03	897.41	17,050.62	14,706.65	2,467.34	123.37	2,343.97
VINCENT FRANCOEUR	462,920.79	80,429.88	4,021.50	76,408.38	65,904.42	11,056.80	552.84	10,503.96
Total:	4,647,098.33	807,407.16	40,370.37	767,036.79	661,591.25	110,995.31	5,549.77	105,445.54
Total:	4,647,098.33	807,407.16	40,370.37	767,036.79	661,591.25	110,995.31	5,549.77	105,445.54

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-057534-196
No dossier : 41-2584241

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Certificat de Taxation

**Dans l'affaire de la faillite de
Investissements Knightsbridge S.E.C.,
de la ville de Montréal
dans la province de Québec**

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de 95 306,00 \$

\$,
ainsi que sa rémunération à la somme de 153 641,33 \$.

Daté le 24 mars 2025, à Montréal en la province de Québec.


REGISTRAIRE

M^e VINCENT-MICHEL AUDÉ
Registraire L.F.I. (JA 0858)

Richter Inc. (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic autorisé en insolvabilité
Andrew Adessky, CPA, CIRP, SAI
1981 avenue McGill College, 11^e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone: 514.908.3796
Télécopieur: 514.934.8603

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO DE DIVISION : 01-MONTRÉAL
NO DE COUR : 500-11-057534-196
NO DE DOSSIER : 41-2584241

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE INVESTISSEMENTS KNIGHTSBRIDGE S.E.C., personne morale légalement constituée dont le siège social est situé au 7474 rue Saint-Hubert, Montréal, Québec, H2R 2N3

ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DÉBOURS DU SYNDIC (Note 1)

	Total
RECETTES	
1. Avance du Syndic pour le paiement des débours	110.62 \$
TOTAL DES RECETTES	110.62
DÉBOURS	
2. Avis de l'intention de faire une proposition	
a) Copie aux créanciers	80.00
b) Timbres-poste	30.62
TOTAL DES DÉBOURS	110.62
MONTANT DISPONIBLE POUR DISTRIBUTION	- \$

Note 1. Le 15 novembre 2019, Investissements KnightsBridge S.E.C. (« Débitrice », « Faillie »), a déposé un avis d'intention de faire une Proposition (« Avis d'intention ») conformément au paragraphe 50.4(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* en sa version modifiée (la « LFI »). Richter Inc. (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.) (« Richter ») a été nommé syndic aux termes de l'Avis d'intention.

Le 21 novembre 2019, les documents statutaires ont été envoyés par courrier régulier à tous les créanciers de la Débitrice, tels qu'ils ont été identifiés par celle-ci.

Le 25 novembre 2019, la Débitrice a déposé auprès du séquestre officiel un État des projections sur l'évolution de l'encaisse (les « Projections ») ainsi que leur rapport requis en vertu de l'alinéa 50.4(2)c) de la LFI portant sur la période du 15 novembre 2019 au 20 décembre 2019, comprenant les principales hypothèses posées dans l'établissement des Projections. Au même moment, le syndic a déposé son rapport sur le caractère raisonnable des Projections en vertu de l'alinéa 50.4(2)b) de la LFI.

Le 12 décembre 2019, la Débitrice a déposé une *Requête pour une première prorogation du délai de dépôt d'une proposition concordataire, pour l'approbation d'une charge d'administration, pour l'approbation d'un financement temporaire et pour approbation et dévolution de certains actifs.*

Le 16 décembre 2019, une ordonnance a été rendue prorogeant le délai jusqu'au 8 janvier 2020.

Le 8 janvier 2020, la Débitrice n'a pas déposé de proposition dans le délai imparti suivant le dépôt de l'avis d'intention ou dans le cadre de toute prorogation accordée par le tribunal et a donc été réputée avoir fait cession de ses actifs conformément aux dispositions de la LFI.

Par conséquent, le 9 janvier 2020, Richter a été nommé syndic de l'actif des Faillis par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.

Richter Inc.
(Anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic autorisé en insolvabilité

Le 28 novembre 2024

Date



Andrew Adessky, CPA, CIRP, SAI

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-057534-196
No dossier : 41-2584241

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Certificat de Taxation

**Dans l'affaire de la proposition de
Investissements Knightsbridge S.E.C.
de la ville de Montréal
dans la province de Québec**

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de

110,62 \$

\$,

ainsi que sa rémunération à la somme de Ø \$.

Daté le 7 février 2025, à Montréal en la province de Québec.


REGISTRAIRE

Me VINCENT-MICHEL AUBÉ
Registraire L.F.I. (JA 0858)

Richter Inc. (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic autorisé en insolvabilité
Andrew Adessky, CPA, CIRP, SAI
1981 avenue McGill College, 11^e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone: 514.908.3796
Télécopieur: 514.934.8603